

## LES SERVICES D'ENSEIGNEMENT AU MAROC

La direction de l'instruction publique, créée au Maroc par dahir du 17 novembre 1920, comprend actuellement :

### I. — LE SERVICE CENTRAL.

### II. — LES ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHES ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

A. — *L'Institut des Hautes études marocaines*, fondé en 1921, est essentiellement un établissement de recherches ayant pour objet les sciences de l'homme au Maroc et en Afrique du Nord.

Il assure, d'autre part, divers enseignements qui entrent dans le cadre de son activité scientifique.

En 1930, les *centres d'études juridiques* du Maroc (Rabat et Casablanca) furent créés et préparent aux différents examens de droit.

En 1935, ont été rattachés à l'Institut des Hautes études marocaines :

- a) *L'inspection des antiquités* (recherches d'archéologie antique et de préhistoire) ;
- b) *L'inspection des monuments historiques* ;

B. — *L'Institut scientifique chérifien*, créé en 1920, a pour but d'organiser et de centraliser les recherches relatives aux sciences de la nature.

Depuis 1940, un *centre d'études supérieures scientifiques* prépare aux certificats d'études supérieures suivants : physique, chimie, biologie (P.C.B.) ; sciences physiques, chimiques et naturelles (S.P.C.N.) ; mathématiques, physique, chimie (M.P.C.) ; mathématiques générales.

Une section de *physique du globe et de météorologie* rattachée à l'Institut scientifique chérifien a son siège à Casablanca, et deux observatoires, l'un à Ifrane, l'autre à Berrechid ;

C. — *La Bibliothèque générale du Protectorat* fournit aux étudiants, professeurs et à un nombreux public un très grand nombre de revues et d'ouvrages.

III. — LE CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'ORIENTATION ET LE SERVICE SOCIAL UNIVERSITAIRE s'occupent de toutes les questions qui peuvent intéresser les étudiants poursuivant leurs études soit au Maroc, soit en France (renseignements, logement, voyages, etc.).

IV. — LE SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EUROPÉEN. — Le service de l'enseignement secondaire européen comprend quatorze établissements qui se décomposent de la manière suivante :

- a) Deux lycées de garçons à Rabat et Casablanca ;
- b) Deux lycées de jeunes filles à Rabat et Casablanca ;
- c) Cinq lycées mixtes à Tanger, Fès, Meknès, Marrakech et Oujda ;
- d) Deux collèges de jeunes filles à Oujda et Casablanca ;
- e) Trois collèges mixtes à Port-Lyautey, Rabat et Mazagan.

Ces établissements assurent la préparation au baccalauréat, à l'exception du Collège des Orangers à Rabat et du Collège de Mers-Sultan à Casablanca ; en outre, le Lycée de Casablanca préparé aux grandes écoles scientifiques, tandis que le Lycée Gouraud à Rabat comporte une classe de première supérieure préparant aux études supérieures de lettres.

V. — SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PROFESSIONNEL ET PRIMAIRE MUSULMAN. — La variété des établissements réservés aux jeunes Marocains musulmans témoigne du souci constant d'adapter notre enseignement aux besoins d'une clientèle provenant de milieux très divers et de faire de l'école un élément essentiel de la vie marocaine au double point de vue économique et social.

Par ailleurs, la possibilité offerte à nos élèves de s'initier à une double culture française et arabe, grâce à la place accordée dans nos programmes à l'étude de l'arabe et des disciplines islamiques, à celle des disciplines modernes enseignées en français, explique le succès de notre enseignement officiel.

Enfin, il faut mettre l'accent sur la possibilité pour tous les jeunes Marocains de se faire inscrire dans les établissements français de tous ordres dans les mêmes conditions d'âge et de capacités que les élèves européens.

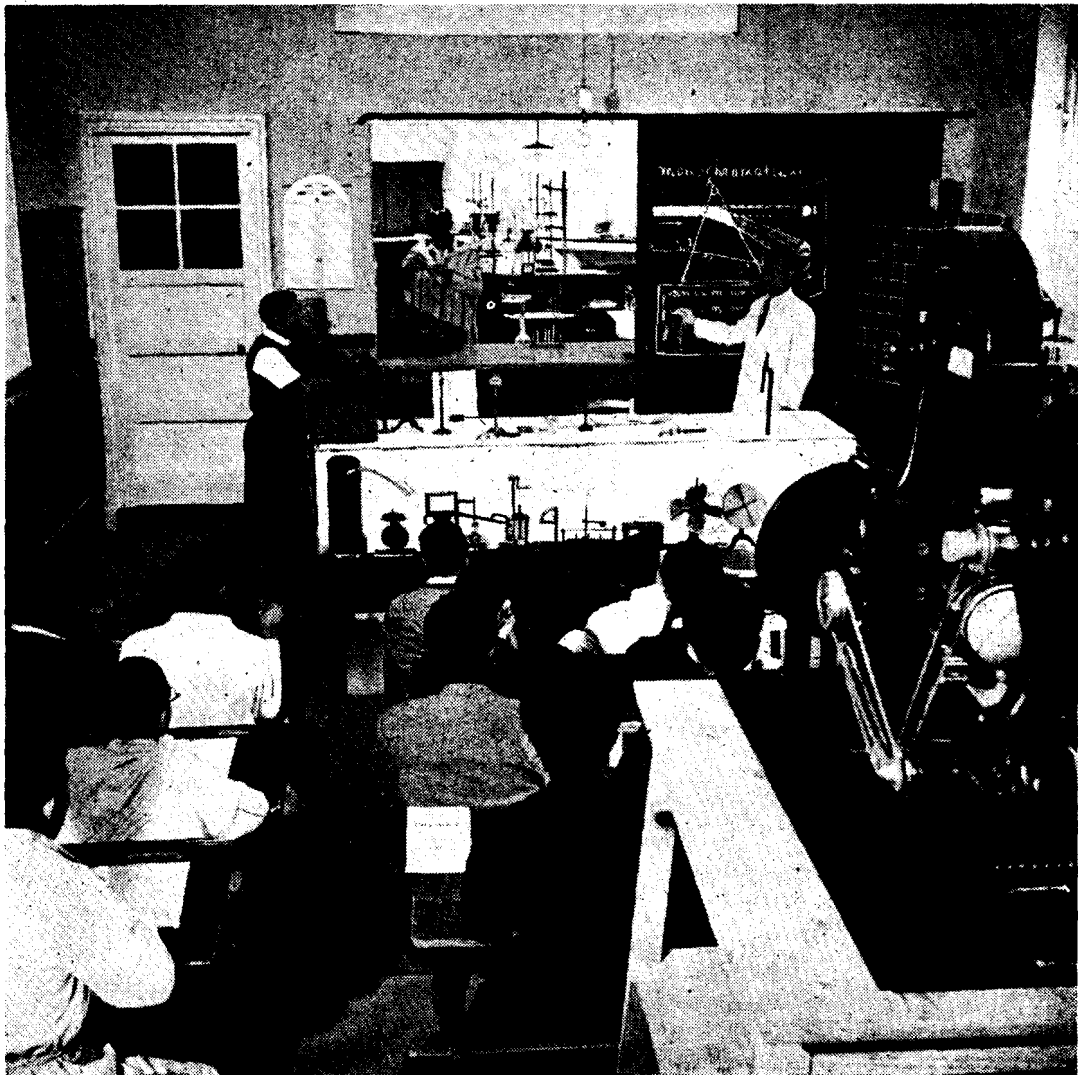
VI. — SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EUROPÉEN. — L'enseignement européen est donné dans les classes primaires européennes. Le programme de ces classes est le même que celui de France.

Ces classes comprennent :

- a) Des classes maternelles qui, comme en France, reçoivent des enfants de 4 à 6 ans ;
- b) Des classes primaires ;
- c) Des cours complémentaires qui préparent leurs élèves au brevet élémentaire, au brevet d'enseignement primaire supérieur, au bre-

vet d'études du 1<sup>er</sup> cycle, du second degré et au concours de l'École normale.

VII. — SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Le service de l'enseignement technique, créé en 1945, assure l'enseignement professionnel aux élèves européens, musulmans et israélites. Cet enseignement est donné :



Classe de physique. — Collège Moulay-Youssef, à Rabat.

a) Pour les établissements du second degré, à l'École industrielle et commerciale et dans les sections techniques des lycées et collèges ;

b) Pour les écoles du 1<sup>er</sup> degré, dans les différentes classes professionnelles des européens, musulmans et israélites.

VIII. — L'ENSEIGNEMENT ISRAËLITE est donné :

a) Dans les écoles franco-israélites rattachées directement à la direction de l'instruction publique ;

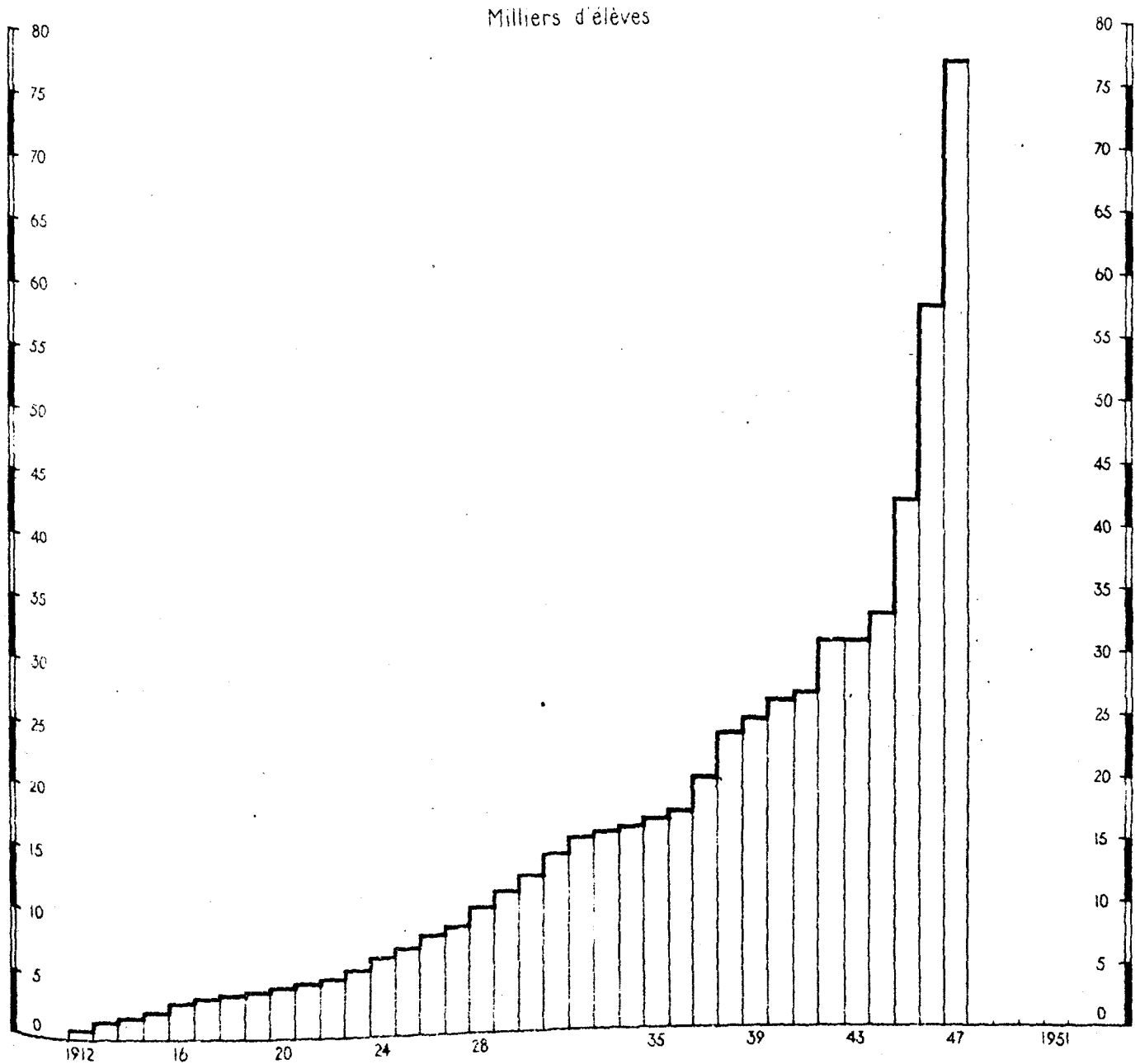
b) Dans les écoles de l'Alliance israélite universelle, œuvre subventionnée et placée sous le contrôle direct de la direction de l'instruction publique.

#### L'enseignement des Musulmans au Maroc

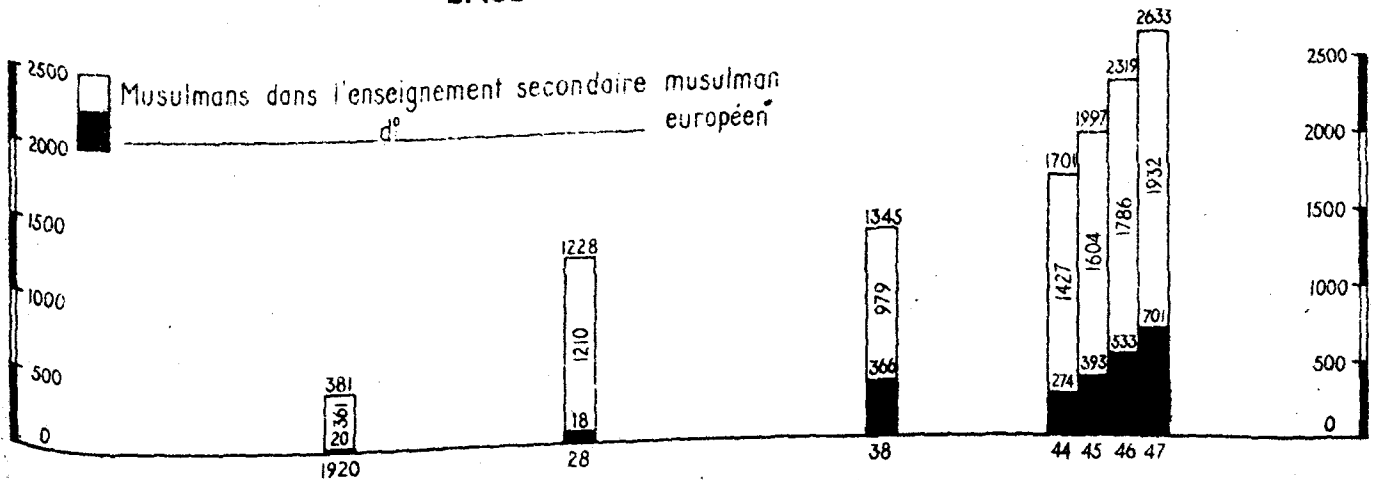
A. — L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. — Les Marocains pourvus du baccalauréat de l'enseignement secondaire peuvent entreprendre des études supérieures soit au Maroc, soit en France.

# ENSEIGNEMENT MUSULMAN

## EFFECTIF DE L'ENSEIGNEMENT MUSULMAN



## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



*En 1920 et 1928, les écoles de fils de notables sont comprises dans l'enseignement secondaire, à partir de 1938, elles ne le sont plus.*

Au Maroc :

a) Dans la classe de première supérieure du Lycée Gouraud à Rabat, ils peuvent préparer les certificats d'études supérieures de lettres ;

b) Dans les classes de mathématiques supérieures et mathématiques spéciales du Lycée Lyautey à Casablanca, ils peuvent préparer les grandes écoles : Polytechnique, Navale, Centrale, École des mines, etc. ;

c) Au Centre d'études supérieures scientifiques, les P.C.B., S.P.C.N. et M.P.C. ;

d) A l'Institut des hautes études marocaines, les divers examens d'arabe et le certificat d'aptitude à l'interprétariat ;

e) Au Centre d'études juridiques, la licence en droit et la capacité en droit.

En France :

Ils s'inscrivent dans les facultés et les écoles qui leur permettront de former les cadres de la société marocaine. 139 étudiants marocains musulmans poursuivent leurs études en France pendant l'année 1947.

Répartition par études :

Faculté des lettres .....	7
Faculté de droit .....	21
Faculté des sciences .....	14
Faculté de médecine .....	30
Écoles vétérinaires .....	1
Faculté de pharmacie .....	9
Écoles dentaires .....	3
Instituts et écoles techniques ....	28
Divers .....	19

**Enseignement secondaire primaire et professionnel musulman**

Directeur de l'instruction publique.  
 Délégué du Grand Vizir à l'enseignement.  
 Sous-directeur, chef du Service de l'enseignement musulman.  
 Adjoint au chef de service de l'Enseignement musulman.

Directeurs, directrices, censeurs des collèges.	Inspecteurs primaires régionaux.	Directeurs de secteurs scolaires.	Mouderrès, mouderrissas.
Professeurs agrégés licenciés chargés de cours.	Inspectrices des écoles de filles.	Conseillers techniques des écoles foraines.	Fqihis et Fqihas.
Oustades et mouderrès.	Inspecteurs musulmans de l'enseignement de l'arabe.	Instituteurs spécialisés des écoles professionnelles.	Contremaitres et contremaitresses.
Économistes.	Inspecteur de l'enseignement agricole.	Instituteurs et institutrices du cadre général.	Maitres et maitresses de travaux manuels.
Surveillants généraux, répétiteurs.	Inspectrice de l'enseignement professionnel.	Instituteurs et institutrices du cadre particulier.	
Professeurs techniques adjoints.			

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1945, le personnel technique de ce service est contrôlé par le chef du service de l'enseignement technique et par son inspecteur adjoint.

Répartition géographique :

Paris .....	39
Bordeaux .....	16
Montpellier .....	12
Toulouse .....	11
Grenoble .....	9
Alger .....	7
Nancy .....	3
Aix .....	2
Lyon .....	2
Rennes .....	2
Clermont-Ferrand .....	1
Lille .....	1
Marseille .....	1
Strasbourg .....	1
Divers (hors des villes universitaires) .....	32

B. — ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET PRIMAIRE. — L'enseignement musulman au Maroc est dirigé, sous l'autorité et la responsabilité du directeur de l'instruction publique, par un chef de service qui se tient en liaison constante avec S. Exc. le délégué du Grand Vizir à l'enseignement chargé par le dahir du 21 juin 1947 d'assurer, à l'aide de trois inspecteurs marocains, le contrôle des disciplines islamiques dans tous les établissements d'enseignement musulman.

Il s'occupe de tout ce qui concerne les Musulmans dans les bureaux de la direction : matériel, examens, comptabilité, internats, éducation physique et sportive.

Depuis 1942, un inspecteur primaire lui est adjoint et le seconde dans ses multiples fonc-

tions. Depuis 1945, le service de l'enseignement technique concourt à l'organisation et à l'administration des écoles professionnelles.

I. — *Enseignement secondaire musulman.*  
— Actuellement, les établissements secondaires réservés aux musulmans sont au nombre de 6 et totalisent 1.932 élèves.

Un collège est en construction à Casablanca. On projette également de construire un établis-

sement secondaire à Meknès où une sixième sera ouverte dans des locaux provisoires en octobre 1947.

Ces établissements préparent :

- 1° Au certificat d'études secondaires musulmanes ;
- 2° Au diplôme d'études secondaires musulmanes ;
- 3° Au baccalauréat.



Une classe du collège Moulay-Idriss, à Fès.

Au Collège musulman de Rabat est adjoint un Centre de formation pédagogique qui prépare les élèves aux fonctions :

- D'instituteurs du cadre général ;
- D'intituteurs du cadre particulier ;

De moniteurs et de mouderrès appelés à enseigner l'arabe dans les écoles primaires du Maroc.

En outre, les Marocains présentant les mêmes conditions d'âge et d'aptitude que leurs camarades européens sont admis dans les classes des lycées français. Actuellement, 701 élèves musulmans fréquentent les lycées et collèges européens.

## II. — La scolarisation des jeunes Marocains.

— La lecture du graphique ci-contre permet d'apprécier les progrès de la scolarisation au Maroc :

a) La scolarisation suit les étapes de la pacification ; on sait que cette pacification, commencée en 1912, ne fut achevée qu'en 1934, c'est-à-dire il y a 14 ans environ ;

b) La première, puis la seconde guerre mondiale, ont ralenti la marche de la scolarisation pendant une dizaine d'années ;

c) La masse marocaine, longtemps réticente, n'a compris que tout récemment la nécessité de l'instruction élémentaire pour tous. En 1938 il n'y avait encore que 4.874 filles dans nos écoles. A l'heure actuelle, dans toutes les villes et dans toutes les régions où la population est sédentaire et ouverte à l'économie moderne, des écoles sont demandées.

Ces diverses considérations permettent de comprendre la courbe de la scolarisation.

Depuis trois années les effectifs croissent de façon rapide. Cette augmentation a été :

- Pour 1945, de 9.114 élèves ;
- Pour 1946, de 15.311 élèves ;
- Pour 1947, de 19.914 élèves.

Au nombre global des Marocains musulmans instruits dans les écoles dépendant de la direction de l'instruction publique s'ajoutent les 30.000 élèves environ qui reçoivent l'enseignement dans les écoles foraines.

Les progrès de la scolarisation des Marocains ont été obtenus malgré les graves obstacles nés du manque de logements entraînant des difficultés considérables de recrutement de personnel qualifié, du manque de matériaux pour les constructions indispensables.

On peut avoir une idée des crédits énormes qui sont et seront nécessaires, en considérant

les sommes affectées par la direction de l'instruction publique depuis 1944 :

1944	.....	4.974.860 fr.
1945	.....	102.000.000
1946	.....	316.997.919
1947	.....	620.194.007

à ses constructions nouvelles, aux achats d'immeubles et de terrains, aux frais de première installation nécessités par l'intense effort poursuivi.

Si l'on songe que sur le budget global de 8.393.230.000 francs de 1947, la direction de l'instruction publique prélevait 1.064.773.000 francs, on mesure mieux l'importance que le Protectorat attache à l'œuvre de scolarisation qu'il a entreprise.

## III. — Enseignement primaire musulman.

— Cet enseignement comprend plusieurs séries d'établissements :

Écoles d'apprentissage ; écoles urbaines ; écoles rurales ; écoles de fillettes.

Les effectifs de ces écoles, qui comptaient 758 garçons et 36 filles en 1912, s'élèvent actuellement à 57.818 petits musulmans et 16.229 fillettes musulmanes.

Notons, en particulier, que l'effectif total de l'enseignement musulman, qui était de 32.900 en 1944, est passé à 77.239 en 1947, c'est-à-dire qu'il a plus que doublé en 3 ans.

D'autre part, 816 musulmans fréquentent les écoles primaires européennes.

Les établissements d'enseignement primaire musulman préparent aux :

- 1° Certificat d'études primaires musulmanes ;
- 2° Brevet d'études complémentaires musulmanes ;
- 3° Brevet élémentaire.

Dans chaque école primaire on enseigne à la fois le français et l'arabe.

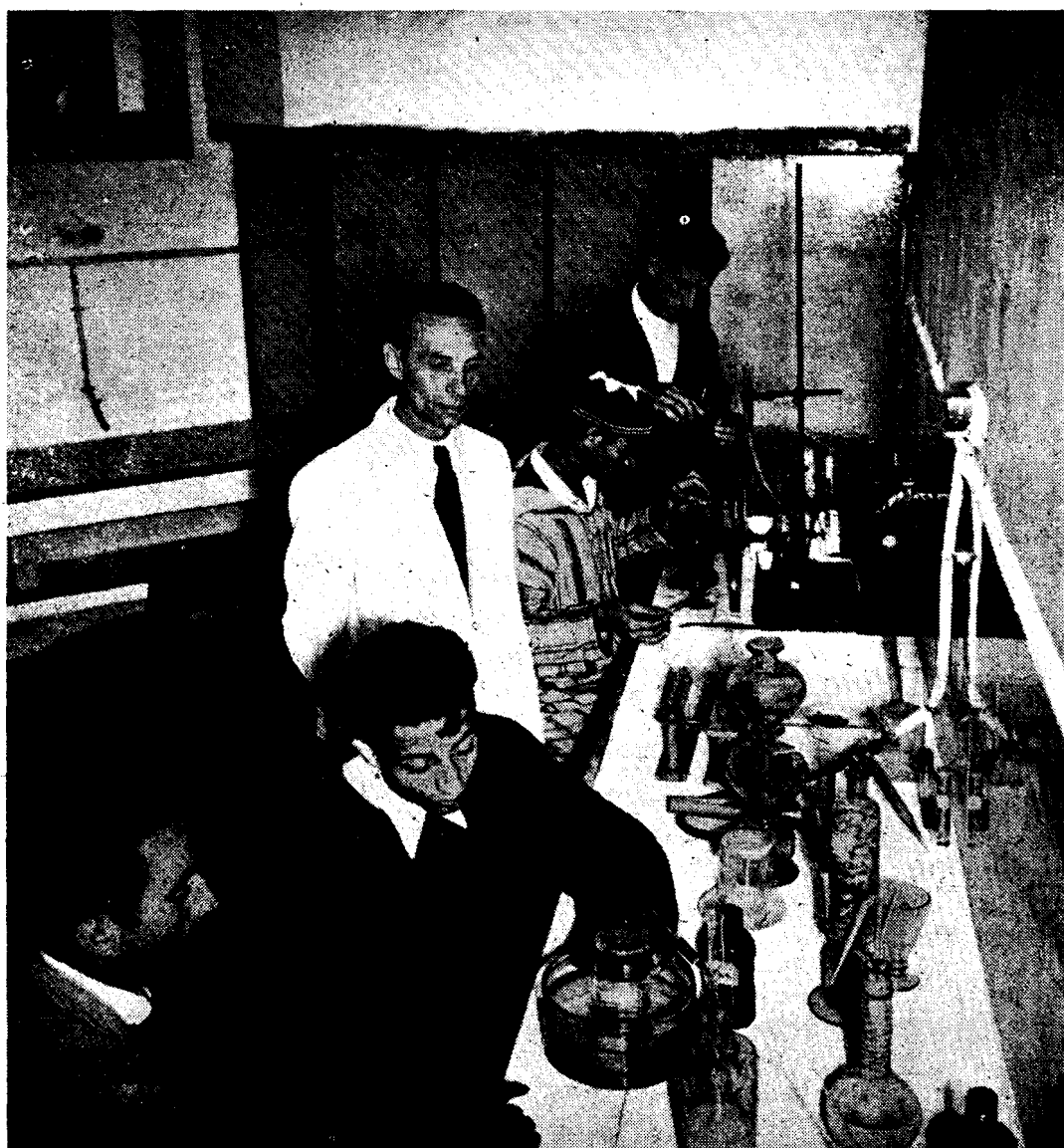
## Enseignement professionnel

Dans le but de former des individus mieux adaptés à la vie moderne, tout en évitant de déraciner les jeunes Marocains, la direction de l'instruction publique s'est occupée, dès le début de la scolarisation, de faire triompher les méthodes les plus neuves de la pédagogie. Les notions élémentaires de l'instruction générale qu'on s'est efforcé de répandre ont été « centrées » autour d'une activité précise. On a d'abord vu naître des « sections » agricoles, artisanales, commerciales, puis, à mesure que

s'élargissait l'instruction de base, les écoles ont formé des apprentis, elles ont présenté des candidats aux certificats d'aptitude professionnelle de divers spécialités :

En 1946, 91 jeunes gens musulmans ont obtenu leur certificat d'apprentissage, ils se répartissent ainsi :

Ajusteurs .....	31
Menuisiers .....	40
Serruriers .....	2
Forgeron .....	1
Électriciens .....	5
Plombiers .....	5
Agriculteurs .....	7



*Petit laboratoire du collège Moulay-Youssef, à Rabat.*

En 1947 : 112 musulmans :

Ajusteurs .....	16
Menuisiers .....	36
Marqueteurs .....	2
Serrurier .....	1
Agriculteurs .....	21
Forgerons .....	2
Électriciens .....	16
Conducteurs moteurs ma- rins .....	4
C.A.P. maritime .....	14

Les jeunes filles reçoivent toutes des notions d'hygiène, de puériculture et d'économie domestique qui faciliteront leur rôle de mères de famille.

\* Celles qui ne poursuivent pas leurs études secondaires entrent dans les sections professionnelles où elles apprennent le dessin professionnel, la couture, la coupe, la broderie, le tissage des tapis. Elles exerceront par la suite ces professions féminines dans leur foyer. L'école pourra leur offrir des commandes, des matières

premières, des modèles, des conseils et tout ce qui est nécessaire à la préservation de la qualité dans l'exécution des ouvrages traditionnels.

#### Les mutuelles scolaires

Afin de développer chez les jeunes gens marocains le sens de la solidarité humaine, le goût du travail coopératif, il est organisé dans chaque école fréquentée par des écoliers de plus de 12 ans, une Association mutuelle agricole, industrielle, artisanale ou commerciale.

Les élèves y font, sous la direction désintéressée de leurs maîtres, un apprentissage d'une extrême utilité.

Les mutuelles agricoles gèrent des parcelles de terrain, des jardins loués ou achetés par la direction de l'instruction publique. Les produits du sol appartiennent à la société qui les utilise pour améliorer le sort de ses jeunes mutualistes.



Cour de collège musulman.

Les mutuelles des écoles professionnelles écoulent les produits du travail de leurs élèves menuisiers, plombiers, mécaniciens, imprimeurs, forgerons, cordonniers, ébénistes, relieurs, maroquiniers....

Les mutuelles des écoles de fillettes vendent des objets tricotés, brodés ou tissés par leurs élèves.

Les primes distribuées aux élèves permettent à leurs familles de les laisser prolonger leur séjour à l'école et compléter leur apprentissage.

L'association secourt ses membres malades ou dans le besoin, fournit du travail : commandes et matières premières. Elle distribue, en fin d'année scolaire, plus de la moitié des bénéfices réalisés, elle emploie le reste à augmenter le bien-être de ses membres : distribution de blé, de semences, voyages d'études, visites instructives.

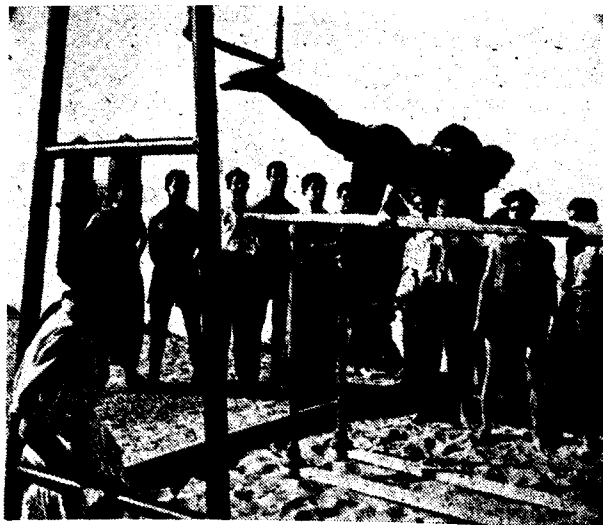
#### Comment le Protectorat facilite les études des Marocains

1° CANTINES. — La direction de l'instruction publique consacre, chaque année, de grosses sommes au fonctionnement des cantines qui dispensent aux écoliers pauvres le repas du matin :

1944 .....	3.280.000 fr.
1945 .....	10.600.000
1946 .....	16.942.350
1947 .....	35.861.480

2° BOURSES. — a) *Bourses d'internat primaire.* — Les internats primaires musulmans reçoivent gratuitement tous les meilleurs élèves des écoles satellites qui sont susceptibles de poursuivre avec fruit leurs études primaires.

b) *Bourses d'apprentissage.* — Indépendamment de ces bourses scolaires, la Caisse d'aide sociale distribue des bourses aux apprentis des écoles professionnelles musulmanes.



Séance de culture physique dans un collège musulman.

c) *Bourses d'enseignement secondaire.* — Les élèves méritants des écoles primaires peuvent poursuivre leurs études secondaires dans les lycées et collèges à l'aide de bourses d'internat : de demi-pension ou d'entretien, fournies par la direction de l'instruction publique.

d) *Bourses d'enseignement supérieur.* — Lorsqu'ils ont terminé leurs études secondaires, les jeunes gens dont les ressources sont modestes peuvent obtenir une bourse d'entretien dont le montant était fixé, pour l'année 1947, à la somme de 54.000 francs.

e) *Carrière de l'enseignement.* — Les jeunes gens Marocains qui se destinent à l'enseignement, sont préparés à leur tâche grâce à des bourses d'entretien ou de mérite. Le tableau ci-dessous rend compte des diverses catégories de maîtres et des modalités d'accès à ces fonctions :



I. — *Recrutement dans la métropole ou au Maroc.*

Professeurs agrégés, certifiés, licenciés : pour les collèges musulmans.

Instituteurs et institutrices. } Cours complémentaires.  
 } Ecoles professionnelles (garçons et filles).  
 } Ecoles primaires.

II. — *Formation et perfectionnement du personnel au Maroc.*

a) Préparés par l'Institut des Hautes études marocaines.	{ Professeurs chargés de cours d'arabe.	{ Pour les collèges musulmans.
b) Préparés par les centres de formation pédagogique.	{ Élèves maîtres, élèves mouderrès, élèves moniteurs.	{ Pour les écoles urbaines et rurales, pour les écoles satellites.
c) Préparés par l'École normale de Rabat.	{ Institutrices spécialisées, instituteurs et institutrices, maîtresses de travaux manuels.	{ Pour les écoles primaires et professionnelles.
d) Préparés par l'École industrielle de Casablanca.	{ Instituteurs spécialisés, contre-maîtres, maîtres de travaux manuels.	{ Pour les écoles primaires et professionnelles de garçons.
e) Préparés par les cours complémentaires.	{ Moniteurs et moniteurs agricoles.	{ Pour les écoles rurales.
f) Préparés par les inspecteurs régionaux et les inspectrices des écoles de fillettes.	{ Le certificat d'aptitude pédagogique.	{ Degré élémentaire, cadre particulier) ; degré normal, cadre général).

Tous les maîtres, instituteurs ou professeurs, à égalité de titres et de fonctions, ont le même traitement et les mêmes indemnités, qu'ils soient Français ou Marocains. Ils ont également les mêmes possibilités d'avancement.

## Autour de l'école

*Colonies de vacances.* — Cette œuvre organise les séjours à la montagne ou à la mer des enfants du Maroc anémiés par le climat ou dont la santé est déficiente. Elle ouvre ses centres d'estivage dès la première semaine des vacances scolaires et les convois d'enfants s'y succèdent pendant tout l'été. 7 colonies fonctionnent à la mer et 7 autres à la montagne. 19 œuvres privées qui poursuivent le même but, sont subventionnées par l'Association des colonies de vacances, dirigée par le directeur de l'instruction publique. La journée d'un enfant à la mer ou à la montagne revient à environ 80 francs, 2.400 musulmans marocains ont profité, en 1947, du séjour en colonies de vacances.

On a tout préparé pour les recevoir :

2.000 tenues kaki ; 2.000 pyjamas ; 3.500 draps ; 1.500 pull-over ; 1.800 couvertures, pour ne citer que quelques articles indispensables.

12 millions de francs ont été consacrés au fonctionnement de cette œuvre.

*Une filmathèque* distribue, dans tout le Maroc, les films éducatifs et les programmes qui permettent d'organiser de fructueuses séances récréatives. 175 écoles sont inscrites à cet organisme. Le nombre des prêts qui était de 6.000 avant la guerre, était tombé à 1.200 dans l'année la plus mauvaise, il est remonté à 4.000 en 1946. Les 3.000 films pour projection fixe et

les 900 films de 35 millimètres s'accompagnent à présent de 30 films de 16 millimètres pour projection sonore.

*Le service de la jeunesse et des sports* est rattaché à la direction de l'instruction publique. En ce qui concerne les enfants musulmans, il s'occupe d'une partie des camps de vacances, du scoutisme, des relations culturelles. Il a créé des centres d'accueil à Rabat, à Casablanca, à Boulhaut pour les enfants abandonnés.

Les chiffres qui ont leur éloquence, ne sauraient parler à l'imagination des tâches multiples qui se présentent toutes à la fois avec le même caractère d'urgence : prospecter des terrains, acheter des locaux, aménager, construire, se débattre pour obtenir des dotations de ciment, de pierres, de fer, de bois et de tout ce que nécessite l'ouverture d'une petite école, après avoir recruté ou formé le personnel, prospecté, encouragé, entrepris l'édition des manuels scolaires, en français et en arabe, patronné des associations mutuelles ou sportives, correspondu avec d'innombrables organismes divers. La carte ci-jointe rend plus évident l'essor de la scolarisation, elle traduit les réalisations importantes obtenues par la direction de l'instruction publique dans les délais les plus brefs malgré les difficultés les plus grandes.

C'est grâce à l'effort commun d'un personnel de choix que cette organisation délicate a permis d'enregistrer des succès scolaires, prémisses des moissons futures.